



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 29 septembre 2016  
-----

**Présents :** Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

*Titulaires :* Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Henri LEROY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON

*Suppléants :* Monsieur Jean-Marc DELIA, Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Caroline MIGLIORE, Madame Josiane PIRET, Madame Vanessa SIEGEL

*Procurations :* M. Jean LEONETTI à M. Eric CIOTTI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Michel ROSSI

**RAPPORT N° 16-65 - MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

En application du code général des collectivités territoriales et du code des marchés publics, je vous demande de bien vouloir m'autoriser, ainsi que les délégués de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :

- Département des Alpes-Maritimes et SDIS 06,
- le groupement zonal Sud,
- le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;

- à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;

- à prendre toutes décisions d'exécution de ces marchés ou accord-cadre, dont les modifications prévues par l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accord-cadre, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration.

Pour répondre aux nécessités techniques ou légales, les affaires sont susceptibles de faire l'objet d'allotissement ou de modifications de l'allotissement, sans modification ni de l'objet des affaires concernées ni de leur contenu ni de leur enveloppe financière globale.

Certains marchés, dès lors qu'ils entrent dans l'objet d'une convention d'un des groupements de commandes dont le SDIS 06 est membre, sont susceptibles, en fonction des calendriers de procédure des collectivités, d'être passés dans le cadre de ce groupement, si cela peut s'avérer plus avantageux.

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du SDIS 06 (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

#### Groupement Fonctionnel Technique

**Titre : Fourniture de pièces détachées pour équipement de marque CAMIVA IVECO**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Sans minimum ni maximum.

**Titre : Fourniture de pièces détachées pour équipement de marque METZ**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Sans minimum ni maximum.

#### Bureau des moyens généraux

**Titre : Fourniture administratives et articles d'environnement de bureau**

Procédure : appel d'offres ouvert.

Minimum HT : 25 000 €

Maximum indicatif HT : 100 000 € juridiquement spécifiés « sans maximum » pour mieux s'adapter aux fluctuations de rythme des commandes dans une logique pluriannuelle, sans modification de leur durée (délibération du 14/01/2016 – Rapport 16-05)

Opérationnel

**Titre : Location pour 5 années, d'hélicoptères bombardiers d'eau et de leurs équipages (pilotes et mécaniciens).**

Procédure : appel d'offres ouvert  
Marché forfaitaire à tranches sur 5 années

Service Santé et secours médical

**Titre : Fourniture de dispositifs de transport**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Fourniture de sacs d'intervention : Modification de l'allotissement et des intitulés prévus au CASDIS du 09/10/2015 rapport 15-48.

Fourniture de sacs de 1<sup>er</sup> secours  
Minimum quadriennal HT : 50 000 €  
Maximum indicatif quadriennal HT : 200 000 €

Fourniture de porte oxygène médical  
Minimum quadriennal HT : 50 000 €  
Maximum indicatif quadriennal HT : 200 000 €

Rappel de la délibération du 14/01/2016 – Rapport 16-05 : les marchés à bons de commande seront juridiquement spécifiés « sans maximum » pour mieux s'adapter aux fluctuations de rythme des commandes dans une logique pluriannuelle, sans modification de leur durée

Groupement fonctionnel patrimoine immobilier

**Titre : Fourniture d'énergies et prestations associées**

**Lot : Fourniture d'électricité et prestations associées**

Minimum HT : Sans  
Maximum HT : Sans



**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

• à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :

- \* Département des Alpes-Maritimes et SDIS 06,
- \* le groupement zonal Sud,
- \* le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;

• à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;

- à prendre toutes décisions d'exécution de ces marchés ou accord-cadre, dont les modifications prévues par l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accord-cadre, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*

*Eric CIOTTI*

**ANNEXE FINANCIERE**  
**MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**Attention** : cette annexe ne peut être rendue publique, pour chacune des affaires concernées, qu'après la date limite de réception des plis. En cas de besoin, seul un extrait de délibération sera délivré.

Groupement Fonctionnel Technique

**Titre : Fourniture de pièces détachées pour équipement de marque CAMIVA IVECO**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Sans minimum ni maximum.

Valeur DQE HT/période : 60 000 €

**Titre : Fourniture de pièces détachées pour équipement de marque METZ**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Sans minimum ni maximum.

Valeur DQE HT/période : 20 000 €

Bureau des moyens généraux

**Titre : Fourniture administratives et articles d'environnement de bureau**

Procédure : appel d'offres ouvert.

Minimum HT : 25 000 €

Maximum indicatif HT : 100 000 € juridiquement spécifiés « sans maximum » pour mieux s'adapter aux fluctuations de rythme des commandes dans une logique pluriannuelle, sans modification de leur durée (délibération du 14/01/2016 – Rapport 16-05)

Valeur DQE HT/ période : 48 000 € Modification de la valeur indiquée au CASDIS du 08 décembre 2014 (rapport 14-71).

Opérationnel

**Titre : Location pour 5 années, d'hélicoptères bombardiers d'eau et de leurs équipages (pilotes et mécaniciens).**

Procédure : appel d'offres ouvert  
Marché forfaitaire à tranches sur 5 années

Valeur générale des crédits budgétaires à allouer à ce marché (tranche ferme + tranches conditionnelles) : 10 000 000€ HT (Estimation haute pour 5 années).

Service Santé et secours médical
----------------------------------

**Titre : Fourniture de dispositifs de transport**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Fourniture de sacs d'intervention : Modification de l'allotissement et des intitulés prévus au CASDIS du 09/10/2015 rapport 15-48.

Fourniture de sacs de 1<sup>er</sup> secours

Minimum quadriennal HT : 50 00 €

Maximum indicatif quadriennal HT : 200 000 €

Valeur DQE HT/période : 32 000 €

Fourniture de porte oxygène médical

Minimum quadriennal HT : 50 000 €

Maximum indicatif quadriennal HT : 200 000 €

Valeur DQE HT/période : 12 500 €

Rappel de la délibération du 14/01/2016 – Rapport 16-05 : les marchés à bons de commande seront juridiquement spécifiés « sans maximum » pour mieux s'adapter aux fluctuations de rythme des commandes dans une logique pluriannuelle, sans modification de leur durée

Groupement fonctionnel patrimoine immobilier
--

**Titre : Fourniture d'énergies et prestations associées**

**Lot : Fourniture d'électricité et prestations associées**

Minimum annuel HT : Sans

Maximum annuel HT : Sans

Valeur DQE HT/période : 800 000€